



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE - LOT N°5 CLOISONS / MOBILIERS PASSE AVEC LA SOCIETE ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° DM-21-009  
EN DATE DU 06 JANVIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision n° DM-20-149 en date du 24 juillet 2020 de signer le marché de travaux de rénovation du centre de vacances Les Primevères à Habère Poche - Lot n°5 Cloisons / Mobilier (notifié le 30/07/2020) avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la modification des délais de réalisation des prestations sans aucune incidence sur le coût du marché ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, domiciliée 416 avenue de la Division Leclerc – 92290 CHATENAY MALABRY représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur Général, l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE - Lot n° 5 Cloisons / Mobiliers.

L'avenant n°1 est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Signé**

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**